

Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021

Date de la convocation : 30/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Absents excusés : Richard PAJOT, Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Marina AMELINEAU

Absente : Valérie REZARD

Secrétaire de séance : Chloé DAGOIS

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 – Budget Commune et Lotissement 4 « La Grolette »

Le Conseil Municipal, approuve les comptes de gestion et administratif du budget communal et du budget lotissement 4 « La Grolette »

Budget communal – Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- **204 312,76 € au compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé)
- **82 460,79 € au compte 002** résultat antérieur reporté)

Budget lotissement 4 « La Grolette » – Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

- **40 000 € au compte 002** (excédent de fonctionnement)

Vote des taux d'imposition 2021

M. le Maire informe que la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est transférée aux communes. Le conseil municipal doit délibérer sur un taux égal à la somme du taux communal et du taux départemental de 2020.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, maintient les taux d'imposition pour 2021, comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 11,64 % (tx communal) + 16,52 % (tx départ.) = 28,16 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 20,18 %

Vote du budget principal et du budget annexe – Lotissement 4 « La Grolette »

Budget principal 2021 :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes = **669 899,79 €**

Investissement : Dépenses = 772 399,85 € / **Recettes : 1 067 142,72 €**

Budget annexe lotissement 4 «La Grolette »

Fonctionnement : Dépenses = **Recettes = 40 000 €**

Rénovation salle communale - emprunt

Le conseil municipal autorise le Maire à contracter un emprunt d'un montant de 162 000 € à rembourser sur une durée de 15 ans et destiné à financer les travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle communale.

Location logement communal sis au n° 3 ter, Place de l'Eglise

Ce logement, libre depuis le 28/02/2021, est de nouveau loué depuis le 1^{er} avril 2021 pour un montant mensuel de 350€, avec une caution du même montant.

Lotissement privé « Le Domaine de l'Océan », numérotation des lots

Lot 1 : 1 Domaine de l'Océan / Lot 2 : 2 Domaine de l'Océan / Lot 3 : 3 Domaine de l'Océan /

Lot 4 : 4 Domaine de l'Océan / Lot 5 : 5 Domaine de l'Océan / Lot 6 : 6 Domaine de l'Océan /

Lot 7 : 7 Domaine de l'Océan / Lot 8 : 8 Domaine de l'Océan

Subvention RASED – année scolaire 2020/2021

Participation financière : 30 € par classe, soit 90€

Prise de compétence « Organisation de la mobilité » par la CDC

Le conseil municipal valide (3 abstentions, 1 contre) le projet de statuts modifiés pour une prise de compétence « Organisation de la Mobilité » par la communauté de communes Vendée Grand Littoral.

Bar « La Forêt » - exonération du loyer avril 2021

Le conseil municipal accorde une exonération du loyer d'avril 2021 d'un montant de 150 €.

Questions diverses

Devis ravalement de façades

Mairie : 9 100,80 € TTC

Bar : 4 642,32 € TTC

Epicerie : 5 373,52 € TTC

Devis remise en état des chemins

Chemin des Tressoisières : 11 960 € HT

Chemin du cimetière à La Plaine : 10 40+6 € HT

Chemin de Biard : 10 750 € HT

Sydev – embellissement poste de transformation

Le conseil municipal est favorable à l'embellissement du poste de transformation de la rue de la Couraille. Le Sydev verse une subvention de 333 €.

M. le Maire charge la commission « environnement » de chercher des jeunes artistes auprès de l'école.